

**COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ÉCOLE N°2**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026**

<b>École :</b> Élémentaire Paul FABRE	<b>Commune :</b> Sainte-Foy-lès-Lyon
<b>Date :</b> 02/02/2026, 18h15	<b>Nom des participants :</b>
<b>Nom du président :</b> A. FOURNIER, directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Enseignants</u> : Madame JOLIVET ; Madame OLLAGNON ; Madame OBERSON ; Monsieur PASO ; Madame PELLETIER ; Madame FAMBON ; Monsieur DUC ; Madame RAKOTONAHARY ; Madame SEON ; Madame JACQ</li> <li>○ <u>Parents élus</u> : Madame BENEKIAN ; Monsieur ROY ; Madame VEROT ; Madame BEN MEFTAH ; Monsieur PIERRY</li> <li>○ <u>Mairie</u> : Monsieur RODRIGUEZ ; Madame GUERINOT ; Madame COLIN-TOCQUAINE ; Madame COLOMB</li> </ul>
<b>Secrétaire :</b> Madame OBERSON	

- **Présentation des membres du conseil d'école**
- **Fonctionnement de l'école**

Voici la répartition des classes et les effectifs

<b>Classe et enseignant</b>	<b>Effectif</b>
CP A – Madame JOLIVET	23
CPB – Madame OLLAGNON	23
CE1 – Monsieur PASO	23
CE1-CE2 - Madame OBERSON	14+12 = 26
CE2 – Madame PELLETIER	24
CM1 A – Monsieur DUC	19
CM1 B - Madame FAMBON	18
CM2 A – Monsieur FOURNIER / Madame SEON	20
CM2 B – Madame RAKOTONAHARY	22
Total : 198 élèves	

Voici la répartition prévisionnelle des effectifs sur l'année N+1

<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>
30	46	37	36	37
Total : 186 élèves				

Une fermeture de classe est confirmée pour la rentrée 2026, conformément à la grille départementale des seuils, laquelle prévoit une fermeture à partir de 208 élèves.

La possibilité d'une seconde fermeture demeure toutefois à l'étude : le seuil de passage de huit à sept classes étant fixé à 182 élèves, la situation sera réexaminée en fonction des effectifs définitifs.

M. Rodriguez précise que des réunions annuelles sont organisées en mairie afin d'examiner les demandes de dérogation. Celles-ci sont en diminution, mais la municipalité demeure mobilisée pour limiter, autant que possible, les fermetures de classes.

- **Exercices de sécurité**

Le deuxième exercice incendie de l'année s'est déroulé le 19 janvier. Il a été jugé conforme : l'ensemble des personnes présentes dans l'école a pu évacuer en 2 minutes 46, et le déclenchement de l'alarme a fonctionné correctement. Aucun dysfonctionnement n'est à signaler.

Le deuxième exercice PPMS est programmé pour le mardi 3 février. Il portera sur la mise en sûreté

des élèves.

En réponse à une question relative à la manière dont cet exercice est présenté aux élèves, il est précisé que celui-ci est expliqué à l'ensemble des classes, y compris aux plus jeunes, dans un cadre pédagogique et rassurant. Il est rappelé qu'il s'agit d'un entraînement visant à préparer les élèves à une situation exceptionnelle, notamment en cas d'intrusion d'une personne malveillante dans l'établissement.

- **Aide aux élèves**

L'équipe enseignante poursuit la mise en œuvre des aides pédagogiques complémentaires (APC), proposées sur le temps méridien ou après la classe à partir de 16h30. Ces aides ont pour objectif de renforcer les apprentissages fondamentaux des élèves.

L'équipe du RASED intervient également auprès de certains élèves dans le cadre de stages massés, portant notamment sur la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Des stages de réussite sont programmés durant les vacances d'avril. Ils visent également à accompagner les élèves rencontrant des difficultés, afin de consolider les compétences fondamentales.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission PACTE (dispositif de prise en charge d'heures supplémentaires à l'échelle de la circonscription), Mme Oberson et Mme Jacq assurent un accompagnement d'élèves sur le temps méridien, axé sur la mise au travail, la lecture, l'écriture et les mathématiques. Ces interventions viennent en complément des APC et du travail mené par les enseignantes spécialisées du RASED.

Les difficultés observées concernent principalement le langage oral, ce qui entraîne des répercussions en lecture et en écriture. D'autres élèves présentent également des difficultés liées à l'entrée dans les apprentissages et à la mise au travail.

- **Actions pédagogiques passées et à venir**

Les élèves de l'école participent au dispositif *École et cinéma*. La deuxième séance du cycle 3 s'est déroulée le lundi 12 janvier au matin, et celle des cycles 2 le lundi 2 février au matin. Les prochaines séances sont programmées pour le cycle 3 le lundi 11 mai 2026 et pour les cycles 2 le lundi 15 juin 2026.

L'ensemble des classes a pu bénéficier d'une visite à la bibliothèque Senghor et participer à différents ateliers. Le Point Lecture continue également d'accueillir les élèves une fois par période. Ces temps permettent notamment l'écoute de contes et l'emprunt d'ouvrages.

Les interventions de musique en milieu scolaire pour les classes de CE1 et CE2 débuteront à partir du lundi 23 février et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les classes de CP poursuivent quant à elles ce dispositif jusqu'à la fin de l'année.

Les classes de cycle 3 participent aux dispositifs *Orchestre à l'école* ou *Comédie musicale*. La représentation de mi-année aura lieu le jeudi 5 février à 19h à l'Ellipse. Dans ce cadre, les élèves ont également assisté au concert annuel de la classe CHAM du collège Jean-Charcot le jeudi 18 décembre.

Tous les élèves de l'école ont également participé à une séance de cinéma de fin d'année le jeudi 18 décembre au matin au cinéma Mourguet, lors de laquelle ils ont assisté à la projection du film *Mary Anning*.

Par ailleurs, la fête des 100 jours d'école se déroulera le 3 avril. L'équipe est actuellement en phase de préparation, et une communication ultérieure précisera l'organisation de cette journée. Il est envisagé de proposer une exposition le matin des productions réalisées en classe autour du nombre 100, puis des olympiades l'après-midi. Le conseil des élèves est associé à la réflexion afin d'imaginer des activités autour de ce thème. La participation de parents accompagnateurs sera sollicitée pour l'encadrement des ateliers, la surveillance des déplacements et la sécurité.

Le carnaval de la Maison des Bruyères aura lieu cette année le vendredi 24 avril après-midi. Comme les années précédentes, un défilé sera organisé dans le quartier.

Enfin, en partenariat avec la MJC de Sainte-Foy-lès-Lyon, les classes de CP assisteront le jeudi 23 avril au spectacle *Le Génie des eaux*. Les classes de CE1-CE2 et de CM1 participeront au spectacle *Le Chaperon louche* le 12 mars. Une intervention d'une heure est programmée dans chaque classe en amont, en lien avec les intervenants de la MJC, afin de préparer ces sorties culturelles.

- **Conseil des élèves**

Ce dispositif a été mis en place au cours de l'année scolaire. Deux élèves par classe ont été élus en tant que délégués afin de représenter l'ensemble des élèves de l'école. Le conseil des élèves se réunit une fois par période pour réfléchir collectivement aux actions à conduire et aux améliorations à apporter au fonctionnement de l'établissement.

La première réunion s'est tenue le lundi 24 novembre 2025. Elle avait pour objectif de remettre officiellement leur badge aux délégués et d'engager un premier temps de recueil des propositions formulées dans chaque classe afin d'améliorer la vie scolaire.

La deuxième réunion du conseil des élèves a eu lieu le mardi 27 janvier.

En lien avec la commune, Mme Collomb, coordinatrice des services scolaires et périscolaires, participera au prochain conseil des élèves afin que les élèves puissent lui présenter les axes de travail retenus, en articulation avec la mairie.

Propositions formulées par les élèves :

- Mise à disposition de jeux de cour (billes, cerceaux, cordes, élastiques, échasses)
- Création d'un espace calme / coin lecture sous le préau intérieur
- Amélioration du respect des règles dans les toilettes (tirer la chasse, nettoyer si nécessaire) et élaboration d'un règlement
- Amélioration et décoration de la BCD
- Réduction du bruit dans les couloirs, notamment lors des déplacements vers la cantine
- Organisation de journées ou soirées jeux de société
- Mise en place d'olympiades
- Reprise des tracés au sol dans la cour (marelle, ballon prisonnier)
- Installation d'un banc sous le préau extérieur
- Installation d'un banc de l'amitié
- Possibilité pour les élèves de choisir un menu de cantine une fois par an
- Augmentation des quantités servies à la cantine
- Mise à disposition de verres de plus grande contenance
- Autorisation d'une collation le matin au périscolaire
- Réparation du béton dans la cour (rebouchage des trous)
- Installation de cages de football mobiles

Ces propositions ont été soumises au vote lors du deuxième conseil des élèves, et ceci ont choisi trois axes à retenir pour l'année scolaire :

- Création d'un espace de jeux calmes et d'un coin lecture sous le préau intérieur
- Renforcement du respect des règles dans les toilettes et élaboration d'un règlement.
- Mise en œuvre d'olympiades au sein de l'école.

- **Projet d'école**

Suite à l'évaluation d'école, qui a été menée l'année dernière, le projet d'école des 5 futures années a été réécrit.

#### Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

- Axe 1 — Renforcer les apprentissages fondamentaux : lecture, compréhension, oral, production d'écrit, calcul, résolution de problèmes.
- Axe 2 — Harmoniser les programmations de cycle 2 et cycle 3 suite à la fusion des écoles.
- Axe 3 — Structurer le suivi des élèves (outil commun + dossiers EBEP + bilans AESH/enseignants).
- Axe 4 — Développer les projets culturels comme leviers pédagogiques (Podcast, Orchestre, Comédie musicale, École & Cinéma).
- Axe 5 — Renforcer le lien école/périscolaire pour une continuité éducative.

#### Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

- Axe 1 — Développer un climat scolaire positif (prévention, régulation, outils communs).
- Axe 2 — Renforcer la citoyenneté des élèves (Conseil des élèves, responsabilités).
- Axe 3 — Structurer l'inclusion et le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Axe 4 — Améliorer la communication école-familles.
- Axe 5 — Développer des projets collectifs renforçant le vivre-ensemble.

#### Domaine 3 : L'établissement scolaire dans son fonctionnement

- Axe 1 — Améliorer la coordination pédagogique inter-cycles (réunions, objets d'étude communs).
- Axe 2 — Structurer la communication interne et externe (ENT, familles, partenaires).
- Axe 3 — Institutionnaliser les temps de concertation AESH / Enseignants.
- Axe 4 — Développer la collaboration avec la commune pour une gestion plus efficace des besoins et projets de l'école.

#### Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

- Axe 1 — Renforcer la place des familles dans la vie de l'école (communication, implication).
- Axe 2 — Harmoniser les règles éducatives entre scolaire et périscolaire pour assurer une cohérence éducative globale.
- Axe 3 — Valoriser les projets d'élèves (Podcast, Jardin, projets artistiques) comme levier d'implication des familles et des partenaires.
- Axe 4 — Développer l'ouverture culturelle, citoyenne de l'école.

Dans un souci de cohérence éducative entre les temps scolaire et périscolaire, un travail a été engagé autour de la mise en place d'une échelle commune de sanctions.

Celle-ci aura vocation à être connue de l'ensemble des élèves et des adultes de l'école, afin que les réponses éducatives apportées soient identiques pour des faits similaires, quels que soient les temps de prise en charge.

Cette démarche vise à garantir une équité de traitement sur l'ensemble de l'établissement, tout en offrant aux équipes un cadre de référence partagé sur lequel s'appuyer dans la gestion des situations de comportement.

Niveaux	Exemples de comportements	Sanctions applicables
<b>Niveau 1 Manquements légers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courir dans le bâtiment, bousculades involontaires</li> <li>Bruit excessif, cris inutiles</li> <li>Oubli de ranger le matériel (ballon, corde...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel verbal immédiat avec explication</li> </ul>
<b>Niveau 2 Comportements répétitifs ou gêne marquée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répétition des comportements du niveau 1 malgré rappel</li> <li>Attitude impolie</li> <li>Refus de suivre une consigne claire d'un adulte</li> <li>Exclusion injustifiée d'un camarade du jeu</li> <li>Utilisation inappropriée du matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation de la récréation / de l'activité</li> <li>Explications avec l'adulte</li> </ul>
<b>Niveau 3 Actes sérieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Violence physique, verbale et morale</li> <li>Dégradations ou vol</li> <li>Propos ou gestes discriminatoires et répétés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion d'un ou plusieurs temps communs et entretien avec le directeur</li> <li>Inscription dans un registre de suivi</li> <li>Information aux parents via une fiche de réflexion</li> <li>Rencontre proposée avec les parents si répétition</li> </ul>
<b>Niveau 4 Faits graves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Violence physique grave nécessitant des soins ou usage d'objet dangereux</li> <li>Harcèlement avéré et répété</li> <li>Mise en danger de la sécurité collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convocation immédiate des responsables légaux et signalement à l'Inspecteur de circonscription</li> <li>Exclusion temporaire de l'établissement</li> <li>Fait établissement</li> </ul>

- **Amicale laïque**

Une question de parents porte sur la participation financière des familles à l'Amicale laïque et, par conséquent, sur le financement des projets à destination des élèves. Il est souligné que le taux de cotisation est particulièrement faible cette année. Les parents demandent qu'un pourcentage précis de participation puisse être communiqué.

Il est proposé d'engager une réflexion collective associant la direction, les parents délégués et l'Amicale afin de déterminer les modalités les plus efficaces pour relancer les familles, en rappelant l'importance de cette contribution et en explicitant la nature des dépenses engagées.

À ce jour, le taux de cotisation est estimé à moins de 40 %, probablement en lien avec l'absence de suivi et de pointage en début d'année. Il apparaît nécessaire d'actualiser la liste des familles cotisantes et de renforcer la communication sur les actions menées par l'association, notamment le financement des sorties de fin d'année, du dispositif *École et cinéma* ainsi que des budgets alloués aux équipes pédagogiques pour leurs projets (en moyenne 700 € par classe).

L'Amicale laïque souhaite qu'une information spécifique soit transmise aux parents afin de les sensibiliser à l'importance de leur soutien.

- **Questions école**

**Question 1 :** *Un parent s'interroge sur la mixité des toilettes destinées aux enfants. Peut-on connaître la réglementation à ce sujet en école primaire ? Avez-vous relevé des difficultés ou au contraire un intérêt lié à cette mixité ?*

Il est précisé qu'à ce jour, aucune réglementation nationale n'impose strictement, en école primaire, une séparation systématique des sanitaires entre filles et garçons.

Dans le cadre des travaux menés par le conseil des élèves, des difficultés ont toutefois été identifiées concernant l'usage des toilettes, notamment le respect des règles (tirer la chasse, nettoyer si nécessaire), ainsi que certains aspects matériels : hauteur des portes permettant une visibilité au-dessus, lavabos peu adaptés à la taille des plus jeunes et éloignement de certains blocs sanitaires.

Afin d'améliorer le fonctionnement et le bien-être des élèves, il a été décidé d'engager une phase de test sur une semaine avec la mise en place de toilettes différencierées filles et garçons. Cette expérimentation permettra d'observer les effets sur les usages et le climat scolaire.

Par ailleurs, des aménagements sont à l'étude pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques de certaines élèves, notamment celles entrant dans la puberté (installation de poubelles adaptées et mise à disposition de protections hygiéniques).

Ces actions s'inscrivent dans une réflexion plus large visant à renforcer le respect des règles et à améliorer les conditions d'accueil dans les sanitaires de l'école.

**Question 2 :** *Pour information, constatant être assez peu sollicités formellement, les parents délégués proposent de mettre en place un sondage informatisé annuel à destination des enfants et des parents de manière anonyme sur leur expérience de vie à l'école. L'idée est de mieux connaître les problématiques vécues par les concernés. Les parents délégués déplorent le manque d'implication des parents et du type de question (toujours les mêmes) qui reviennent à chaque conseil... Désengagement des parents constatés à ce niveau aussi.*

L'équipe pédagogique n'est pas favorable, à ce stade, à la mise en place d'un sondage annuel à destination des élèves et des familles. Il est rappelé que, lors de l'évaluation d'école, ce type de questionnaire avait principalement mis en avant des éléments négatifs, sans rendre compte de manière suffisamment équilibrée des nombreuses actions positives conduites au sein de l'établissement.

Par ailleurs, le caractère anonyme du questionnaire constitue une limite importante pour l'équipe éducative. En effet, l'absence d'identification ne permet pas d'accompagner de façon ciblée les familles ou les élèves qui rencontreraient des difficultés spécifiques, ni de mettre en œuvre rapidement des réponses adaptées aux situations signalées. Or, l'équipe privilégie une prise en charge individualisée et réactive, fondée sur des échanges directs permettant de comprendre précisément les besoins et d'apporter des solutions concrètes.

L'équipe éducative privilégie donc des modalités de communication directes et régulières avec les familles. Elle encourage celles-ci à s'adresser en priorité aux enseignants, notamment par le biais du cahier de liaison ou de la messagerie de l'école.

Elle invite également les parents à répondre aux sollicitations des parents élus en amont des conseils d'école, afin de faire remonter au plus près les besoins, les propositions et les axes d'amélioration, dans une logique de dialogue constructif et de coéducation.

- **Questions mairie**

**Question 1 :** *Certains parents se demandent comment sont déterminées les activités sur le temps périscolaire. Y a-t-il des réunions de préparation en équipe ? Y a-t-il un projet définissant les*

*orientations des animations proposées ? Quelle place prend le temps d'écran dans les activités proposées (jeux et clips vidéos notamment ? ) Par ailleurs, des parents souhaiteraient savoir comment sont répartis les enfants dans les différents ateliers ? toujours les mêmes ? A tour de rôle ? Etc.*

Il est rappelé que les activités proposées sur le temps périscolaire s'inscrivent dans une logique de cohérence éducative avec le projet d'école. L'enjeu principal est d'assurer une continuité entre les temps scolaire et périscolaire, notamment dans la transition entre les différentes phases de la journée. Ce travail est conduit en lien avec les enseignants et sous la coordination de M. Fournier.

Les animations sont construites à partir de propositions des animateurs, mais également en partenariat avec des acteurs locaux (notamment des associations sportives comme le tennis de table).

Concernant l'usage des écrans, il est précisé que certaines pratiques ont été récemment réajustées. Des libertés avaient été prises dans ce domaine, jugées peu adaptées ; un recadrage a depuis été opéré afin de limiter strictement le recours aux écrans et de garantir la pertinence éducative des activités proposées.

Les enfants participent aux ateliers sur la base du volontariat, le temps périscolaire restant avant tout un temps de détente. Toutefois, une nouvelle organisation est en cours d'élaboration, sous l'impulsion de la nouvelle coordinatrice, afin de permettre à l'ensemble des élèves de bénéficier, à tour de rôle, des différentes activités proposées. Cette nouvelle répartition sera mise en place après les vacances de février.

M. Rodriguez rappelle que, les années précédentes, des difficultés ont été rencontrées pour mobiliser des associations partenaires, malgré la volonté de la municipalité de développer ce type de collaborations.

Enfin, la création du poste de coordinatrice vise précisément à renforcer le lien avec le projet d'école et à ajuster les propositions aux besoins réels de l'établissement, dans une démarche d'amélioration continue du fonctionnement du temps périscolaire.

Il est également précisé qu'il n'est pas envisagé, à ce jour, que les animateurs encadrent les devoirs sur le temps périscolaire. Même dans les dispositifs encadrés par les enseignants, ce travail reste facultatif et certains parents ne souhaitent pas que leur enfant réalise ses devoirs sur ce temps. Cette position est rappelée afin de clarifier le cadre d'intervention des équipes périscolaires et le respect des choix des familles.

**Question 2 : Cantine, Il semblerait que les dames de la cantine crient beaucoup sur les enfants et qu'un intervenant venant deux fois par semaine les punit et les réprimande souvent. Pouvez-vous nous rappeler les rôles respectifs de ces personnes ? Comment s'organise la coordination des équipes du périscolaire actuellement ? Des temps d'analyse de la pratique mis en place ces dernières années sont-ils encore en place ?**

La mairie indique que, dans d'autres écoles, des parents ont exprimé le souhait de mieux comprendre le fonctionnement du temps de restauration scolaire, notamment en observant concrètement l'organisation mise en place. Les familles de l'établissement sont donc invitées, si elles le souhaitent, à effectuer une démarche similaire.

Il est précisé qu'à ce jour, aucun signalement formel n'a été porté à la connaissance des services municipaux concernant les situations évoquées. Il est toutefois rappelé qu'un écart peut parfois exister entre certaines perceptions et la réalité du fonctionnement quotidien, ce qui nécessite

d'examiner chaque situation avec précision.

La mairie encourage par ailleurs les familles à transmettre toute inquiétude ou observation directement aux services concernés, via l'adresse électronique dédiée : [scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr), afin de permettre un suivi individualisé et une analyse approfondie des situations signalées.

**Question 3 :** *Formation aux premiers secours/ prise en charge PAI : Les intervenant(e)s sur le temps des garderies matins soirs et sur le temps de la restauration ont-ils eu une formation sur les premiers secours SST ? Comment s'organise l'information de ce personnel concernant les enfants ayant un PAI, et notamment pour ceux pouvant nécessiter une réaction rapide et protocole précis (asthme, allergies ....) . Plus largement les procédures de premiers secours sont-elles connues par le personnel ?*

Il est précisé que les animateurs disposent d'une liste actualisée des élèves bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ces informations leur permettent d'identifier les enfants concernés et de connaître les consignes spécifiques à appliquer.

Si l'ensemble des personnels n'est pas titulaire d'une formation complète aux premiers secours, ils sont néanmoins informés des protocoles à suivre en cas de situation d'urgence.

La coordinatrice présente sur le temps périscolaire est, quant à elle, habilitée et formée à la gestion des situations nécessitant une intervention rapide. Elle constitue la personne référente pour l'application des procédures et l'alerte des secours si nécessaire.

**Question 4 :** *Garderie du matin, Certains parents regrettent de laisser leurs enfants au portail à la garderie du matin, en ne croisant que très rarement le personnel d'accueil. Le lien se fait à l'interphone, parfois sans « bonjour » ni présentation, ce qui amène des parents à s'interroger sur la formation et le rôle des professionnels présents.*

La mairie reconnaît que cette situation peut être source d'incompréhension pour les familles et indique qu'une réflexion est actuellement engagée afin de revoir le dispositif d'accueil du matin et d'en améliorer le fonctionnement.

Il est rappelé que les parents peuvent transmettre leurs demandes et remarques aux services municipaux à l'adresse suivante : [scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr), afin de permettre un suivi des situations signalées et l'ajustement des pratiques si nécessaire.

**Question 5 :** *Réunions inter-écoles, Les années précédentes des réunions avec la Mairie et certains parents délégués des écoles de la commune avaient été organisées pour parler notamment des repas et du temps périscolaire en général. Ces réunions de parents délégués entre les écoles de la commune vont-elles être reconduites ?*

M. Rodriguez indique que ces temps d'échanges ont été jugés intéressants et constructifs. Toutefois, en raison de contraintes de calendrier cette année, ils n'ont pas pu être reconduits. Il précise néanmoins qu'il serait pertinent de les remettre en place à l'avenir, ces rencontres permettant à la fois aux parents élus de se rencontrer et de partager leurs expériences entre établissements.

- **Date et horaire du prochain conseil d'école.**

Jeudi 25 juin 2026, 18h15

Le 2 février 2025,

Le directeur,	Le secrétaire,	Le/la représentant(e) des parents d'élèves,
<p>Antoine FOURNIER</p> <p> École élémentaire PAUL-FABRE 50 boulevard des Provinces 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon 04.78.25.28.22 ce.0690330@ac-lyon.fr</p>	<p>Isabelle OBERSON</p> 	